



AVIS DE COMPÉTITION

**JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2017
LAC ST-LOUIS**

**PRÉSENTÉ PAR :
L'Association Régionale de patinage artistique Lac St-Louis**

Du : 13 janvier, 2017

Au : 15 janvier, 2017

SANCTION : RJQ-16-049

Sanctionné par Patinage Québec

Détail de la sanction – JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2017

CPA Pointe Claire

ANNONCE LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2017 – Lac St-Louis

Dates : 13 janvier, 2017 au 15 janvier, 2017

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région Lac St-Louis.

Président(e) comité organisateur :	Patricia Wilcox
# Téléphone : 514-971-0975	Courriel : pmwilcox@sympatico.ca
Président(e) de la compétition :	Maria Esposito
# Téléphone :	Courriel : v.esposito@sympatico.ca
Représentant(e) technique :	Anna Marie Marx
Spécialiste de données en chef :	Judy Shea-Hamelin
Spécialiste de données informatiques :	Barbara Blatherwick

PATINAGE QUÉBEC N^o DE SANCTION : RJQ-16-049

NOM DU CLUB HÔTE :	CPA Pointe Claire
SITE INTERNET :	www.cpapointeclair.com
COURRIEL :	info@cpapointeclair.com

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Arena Bob Birnie
58 Maywood
Pointe-Claire (Qc) H9R 0A7

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1 : 85' X 200' (STANDARD LNH)**

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Aucune restriction.

1. Inscriptions

Internet: www.lacstlouis.com

Date limite : 20 novembre, 2016

2. Mode(s) de paiement :

- ✓ Chèque et mandat poste

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de Région Lac St Louis et datés **au plus tard le 20 novembre, 2016**. À l'adresse suivante :

Région Lac St Louis
2050 Boul. Laird
Mont-Royal (Qc) H3P 2V4

Aucun chèque postdaté après le 20 novembre, 2016 ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 15 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

6. Frais d'inscriptions

75 \$ par événement CPC en simple

75 \$ par événement CPC en couple/danse, par partenaire

7. Date limite des tests

La date limite des tests est le **1^{er} janvier** qui précède la compétition.

8. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour les épreuves jugées en CPC.

9. Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

Norme pour les CD (ajout)

- (1) il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE.
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.

10. Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant l'heure prévue de l'ordre de passage. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer, présenter la carte photo (obligatoire) et la porter au cou en tout temps. Le niveau 1 complété est exigé pour tous les entraîneurs à l'exception des nouveaux entraîneurs (carte photo d'entraîneur comme preuve d'éligibilité).

11. Frais d'admission

Gratuit

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

12. Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

13. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

14. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis au Club après la date limite des inscriptions.

15. Formation des groupes

- Un seul groupe par catégorie.

16. Vidéo

Disponible sur place.

17. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

PATINEURS EN SIMPLE

A) CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

- NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : **A Dames** 3 min. +/- 10 sec.

D Messieurs 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)**

Test requis : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : B Dames 3 min. (+/- 10 sec.)

E Messieurs 3 min. (+/- 10 sec.)

- **JUVÉNILÉ DAMES (C) ET MESSIEURS (F)**

Test requis : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : C Dames 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

F Messieurs 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **JUVÉNILÉ COUPLE (G)**

Test requis : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : G Couple 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **JUVÉNILÉ DANSE (H)**

Test requis : Avoir réussi le test complet Junior Bronze de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Danse Libre : H Danse 2 min. (+/- 10 sec.)

PROCÉDURE POUR LES ÉLIMINATIONS RÉGIONALES

B) **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION**

Athlètes

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)

Maximum de 3 entrées par catégorie par région

Minimum : 1 athlète

Entraîneurs – accompagnateurs pour les catégories de patinage compétitif

Maximum entraîneurs: 3 entraîneurs

Minimum entraîneur: 1 entraîneur

Accompagnateur : 0 accompagnateur si 3 entraîneurs, 1 accompagnateur si 2 entraîneurs ou 2 accompagnateurs si 1 entraîneur

C) **PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION**

L'équipe qui représente la région doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une entrée et un couple en danse ou style libre est considéré comme une entrée).

D) CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur et **SPORTSQUÉBEC**.

E) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur de Patinage STAR ou niveau 1 minimum, être membre de patinage Canada et être détenteur d'une carte photo valide.

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire, seulement lorsque son athlète est sur la patinoire et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

F) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les patineurs doivent être membres de Patinage Canada

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (Exemple : Juvénile en simple et Pré-Novice en simple)

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie supérieure.

G) ADMISSIBILITÉ

La date limite pour les tests est le 1^{er} janvier précédant la compétition

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

H) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance

ÉLIMINATION RÉGIONALE

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la Finale provinciale. Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il va concourir. Dans le cas d'un couple en "Style libre" ou

"Danse" dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut pas représenter sa région à la fois en danse et en couple. Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

I) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories

Compétition en couple et en danse 2 catégories

J) SURCLASSEMENT

Aucun.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification. Par contre, un patineur qui s'est inscrit aux Championnats de sous-section et/ou au Championnats « A » de section Québec peut s'inscrire dans une catégorie inférieure s'il possède l'âge requis.

K) SUBSTITUTION

Les substitutions doivent être approuvées par Patinage Québec et sont acceptées jusqu'à 18 h le mercredi précédant l'arrivée des délégations. (Soit le 23 février 2017).

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **SPORTSQUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **SPORTSQUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie. S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

L) EXCLUSION

Pour les Jeux du Québec 2017, les patineurs des catégories Novice, ne sont pas admissibles dans la catégorie où ils ont été concurrents aux Championnats nationaux 2017.